

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



32^{ème} SESSION DU COMITE DE L'INFORMATION DES NATIONS UNIES

**INTERVENTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR**

LAMBERT MENDE OMALANGA

**MINISTRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS**

Point de l'ordre du jour intitulé :

« *DEBAT GENERAL* »

**New York, le 27 AVRIL 2010
(A Vérifier à l'Audition)**

MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AUPRES DES NATIONS UNIES
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061, Fax: 212-319-8232

Au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, je voudrais remercier le Secrétariat et particulièrement Monsieur Kiyo Akasaka pour la tenue de cette 32^{ème} session du Comité de l'Information consacré à la politique des Nations-Unies en matière d'information publique et de communications.

Nous sommes heureux de participer aux côtés des 112 autres membres du Comité à ces assises parce que nous faisons nôtres les principes de la transparence et du libre accès à l'information pour tous, rappelés avec pertinence lors de la 31^{ème} session du Comité.

Nous apprécions particulièrement le renforcement du dialogue entre le Département de l'Information Publique des Nations-Unies et les Etats-Membres de ce Comité car pour le monde en général et pour mon pays en particulier, un bon partenariat entre le Département de l'Information Publique des Nations-Unies et les Etats-Membres est la meilleure façon de garantir que l'information disséminée par les uns et les autres réponde en même temps aux besoins d'une industrie de la communication en expansion, aux droits des personnes à l'information et aux impératifs de paix et de sécurité dans nos pays respectifs.

J'ai eu le plaisir, Monsieur le Sous Secrétaire Général Kiyo Akasaka, de vous expliquer il y a quelques semaines dans mon bureau à Kinshasa combien notre regard sur la problématique de l'information publique des Nations Unies était lié à notre situation particulière de pays post-conflit, une situation similaire à celle de quelques autres Etats membres dans le continent africain ou ailleurs.

Il y a lieu de se féliciter de ce que le conflit qui a ravagé la RD Congo pendant plus d'une décennie soit en train de s'achever sans avoir brisé l'intégrité de notre territoire. Toutefois, les indicibles souffrances endurées par notre peuple nous ont appris à ne minimiser aucun des facteurs déclencheurs des conflits armés dont certains sont à tort considérés comme négligeables. Les différentes formes de manipulation de l'information en sont parmi les plus importantes.

Nous avons suivi hier avec admiration les efforts fournis par quelques grands Centres d'Informations des Nations-Unies dont je voudrais saluer ici le dévouement pour informer les hommes et les femmes du monde entier sur des tragédies provoquer par l'homme sur l'homme comme le génocide au Rwanda qui a coûté à ce pays voisin et frère de la RD Congo près d'un million de vies innocentes.

J'ose espérer à ce sujet que le rôle néfaste d'un média comme la tristement célèbre « Radio des Mille Collines » a été mis en exergue dans la communication de masse développée autour de cette véritable abomination.

Ceci nous amène à mettre l'accent sur le concept de responsabilité qui devrait partout, mais particulièrement dans les pays fragiles comme le mien, rimer avec celui de liberté des médias. C'est la raison pour laquelle je voudrais inviter le Comité et le Département de l'Information Publique des Nations-Unies à ne pas perdre de vue la nécessité d'une synergie pour que les Etats membres puissent s'approprier à un certain niveau les campagnes conduites par le Département de l'Information publique des Nations-Unies à travers ses ramifications.

La pire des choses à notre sens serait que par pur esprit conformiste, ce Comité s'abstienne d'envisager les voies et moyens d'un contrôle normatif sur l'usage qui peut être fait des nouveaux médias sociaux comme *You Tube*, *Twitter* ou *Facebook*. En l'espèce, nous ne pensons pas qu'il puisse exister des solutions prêtes-à-porter.

Les NTIC doivent être un instrument idéal pour la participation politique dans nos jeunes démocraties tout en faisant l'objet d'une régulation afin de ne pas être récupérées pour des projets criminels et/ou déstabilisateurs.

C'est le lieu pour moi d'apprécier la note-synthèse du Département de l'Information Publique mettant en exergue l'impérieuse nécessité de désapprendre l'intolérance et de ne pas laisser les réseaux

sociaux être utilisés abusivement pour le harcèlement en ligne ou pour répandre des anti-valeurs comme la haine ethno- raciale, les discriminations ou la violence.

L'accès à l'information publique en RDC est assez largement ouvert et n'est généralement limité que par les moyens et le *modus operandi* des professionnels des médias qui n'ont malheureusement pas toujours la logistique requise pour couvrir correctement les événements d'actualité.

La radio, la télévision et les journaux y jouent toujours un rôle de premier niveau dans la formation de la conscience collective. C'est la raison pour laquelle, le journaliste est un véritable leader d'opinion. Rares sont les consommateurs de l'information qui prennent la peine de s'interroger sur la fiabilité des sources, ou les intentions de celui qui la diffuse.

Plusieurs structures de régulation des médias ont été mise en place depuis 2006 pour veiller au respect de la déontologie et à l'autorégulation dans la profession.

Nous sommes parfaitement conscients du fait que notre peuple a été soumis pendant trop longtemps à un système coercitif qui, en étouffant les libertés fondamentales et notamment la liberté de la presse, a fait le lit de la corruption des fonctionnaires et de l'impunité et contribué à renforcer l'opacité de la gouvernance.

Aujourd'hui, avec une cinquantaine de chaînes de télévision et plus de 200 stations de radiodiffusion, la RD Congo a connu au cours de ces dernières années un foisonnement médiatique exceptionnel en Afrique.

La RDC est engagée dans un laborieux processus de démocratisation après plus de trois décennies d'un régime autocratique sans fards et une décennie de guerre.

Tout gouvernement placé dans les mêmes circonstances se doit de rechercher un équilibre entre Droits de l'Homme et sécurité de l'Etat.

Entre l'exigence du juridiquement correct et l'efficience de la défense et de la sécurité nationales, la RD Congo qui a fait l'objet d'une agression justifiée par des alibis soutenus par une désinformation systématique, ne peut se passer d'appliquer en l'espèce le principe élémentaire de précaution.

Il est de notoriété publique que le conflit à l'Est de la RD Congo a coûté au pays entre deux et demi et cinq millions de vies humaines dans le silence assourdissant de la plupart des médias du monde. Nombre d'entre eux ne se sont réveillés qu'après que le gouvernement a entrepris de désarmer les bandes criminelles qui avaient mis le pays sous coupe réglée.

Une expertise manipulation des faits dans nombre de médias présente à ce jour l'armée congolaise qui se consacre tant bien que mal à la répression desdits groupes armés comme un des facteurs de rupture de la paix et de la sécurité dans le pays.

Force est de constater que certaines technostructures locales de l'Information publique des Nations-Unies se sont aussi prêtées à relayer cette image d'infamie des institutions congolaises, comme pour influencer les esprits sur la reconfiguration en cours du mandat de la Mission des Nations-Unies au Congo (Monuc).

Deux incidents mineurs survenus entre les services de l'Information Publique des Nations-Unies à Kinshasa et le gouvernement à la suite d'une agression terroriste survenue le 04 avril dernier à Mbandaka, au Nord de la RD Congo permettent d'étayer cette inquiétude.

Le premier, lorsque le porte-parole du Gouvernement congolais que je suis regretta publiquement un cas flagrant de non assistance à un civil abattu par une petite bande criminelle à quelques mètres de soldats de la paix de la Monuc en armes sur les berges du fleuve Congo à Mbandaka, un officier de la Monuc qualifia, sous le sceau de l'anonymat, l'expression de cette préoccupation de : « *outrage à la communauté internationale* », affirmant contre tout bon sens que l'obligation d'assister une personne en danger n'était pas opposable aux Casques bleus !

Deuxième incident : lorsque, en marge d'un débat au parlement congolais sur la nécessité ou non de prolonger le mandat de la MONUC au-delà de la douzième année de son déploiement (fin 2011), un porte-parole de la Mission annonça des nouveaux combats entre nos forces armées et des groupes rebelles à Wenzî Sekli et Nganda Bumba, deux localités en province de l'Equateur comme pour justifier une prorogation de la mission au-delà de ce délai. Malheureusement (ou devrais-je dire heureusement), en réalité, ces combats n'ont jamais eu lieu.

On aurait pu en sourire en sourire si cette fausse information venue d'une source aussi crédible qu'un responsable de l'information publique des Nations-Unies n'avaient entraîné un mouvement de panique injustifié avec sa cohorte de personnes déplacées et de désolation dans la population. Il y a donc dans le contexte post-conflit qui est le nôtre des problèmes de fond qu'il nous faut aborder.

Cette session de notre Comité est l'occasion pour le gouvernement de déplorer de telles attitudes ambivalentes qui sont de nature à jeter un voile de suspicion sur le travail admirable de ceux, nombreux dans le système des Nations-Unies, qui se sacrifient jour et nuit aux côtés des Congolais pour rétablir la paix dans notre pays.

Il est utile de noter que malgré tout, le système d'information publique des Nations-Unies en RDC tel qu'il se décline au sein de la MONUC, notamment à travers Radio Okapi qui est devenu un véritable fleuron dans l'univers médiatique congolais réalise globalement un excellent travail qui peut aider les pouvoirs publics à améliorer les services rendus à la population. Nous croyons néanmoins comme Etat membre et bénéficiaire de ce soutien, être titulaire d'un droit naturel à l'évaluer au regard de nos propres standards et nos besoins en stabilité et en sécurité. Poser la question de savoir en quoi la façon de travailler de l'Information publique des Nations-Unies au Congo participe à la promotion des valeurs démocratiques et du bien-être collectif ne revient pas à vouloir s'en défier, loin s'en faut. Le problème se situe au niveau de certains choix méthodologiques questionnables.-